



231253 - Comment juger l'usage de l'engrais confectionné avec du sang coagulé ou des acides qui en dérivent

question

Comment juger l'emploi du sang coagulé- une sorte d'engrais organique- dans la culture de la tomate? Je voudrais savoir s'il m'est permis d'utiliser dans la culture de la tomate de l'engrais obtenu des dérivées du sang coagulé grâce à l'analyse hydraulique?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, votre question rappelle deux types d'engrais et pas un seul. Le premier, composé de sang coagulé, est appelé en anglais blood meal. C'est du sang transformé en poudre. Il s'agit de sang relevé des vaches ou parfois des porcs enrichi de certains matières pour être utilisé comme un engrais organique riche en nitrogène. On l'utilise dans les jardins privés où l'on le mélange avec du sol épuisé par la répétition des cultures. Il favorise la rapide croissance des plantes, les consolide et les nourrit des acides nécessaires. Voici des sources scientifiques étrangères qui expliquent la confection de ce type d'engrais.

https://en.wikipedia.org/wiki/Blood_meal

<http://www.feedipedia.org/node/221>

https://ar.wikipedia.org/wiki/%D8%AF%D9%85_%D9%85%D8%AC%D9%81%D9%81

<http://www.gardeningknowhow.com/garden-how-to/soil-fertilizers/blood-meal-fertilizer.htm>

Le deuxième type d'engrais est celui dont la référence en anglais est donné par l'auteur de la question sous le lien indiqué ci-dessus. On l'appelle: (CHASE ORGANIC TOMATO FEED(



C'est un engrais dont l'une des sociétés s'est spécialisé dans la fabrication. Il est destiné à booster la croissance de la tomate. Il dérive d'ingrédients organiques autorisés tels des plantes aquatiques, du sucre et des acides aminés extraits du sang coagulé grâce à l'analyse hydraulique. Cet engrais n'est pas le sang coagulé en soi mais il contient des acides ammoniacaux extraits du sang coagulé grâce à une série d'opérations chimiques appelée analyse hydraulique. Pour en avoir une idée nette, se référer à ces liens:

http://www.organiccatalogue.com/p1229/CHASE-ORGANIC-TOMATO-FEED-5-Litres/product_info.html

Voici le lien d'un mémoire de Master consacré à ce type d'acides ammoniacaux

<https://www.ideals.illinois.edu/bitstream/handle/2142/53924/studyofaminoacid00marq.pdf?sequence=2>

Deuxièmement, une divergence oppose les ulémas à propos de l'usage de l'eau impure dans l'irrigation et l'utilisation d'autres substances impures pour la régénération du sol afin de la rendre plus cultivable. Cette divergence a abouti à deux avis:

Selon le premier avis, il n'y a aucun inconvénient à utiliser de l'engrais ou des eaux usées (dans la culture de la terre). Les fruits ainsi obtenus sont bons, licites et purs. C'est l'avis de majorité des jurisconsultes hanafites, malikites et chafrites.

On lit dans le commentaire marginal d'Ibn Abidine (6/340) : **Pour Abou Saoud, les cultures irriguées avec des substances impures ne sont interdites ni réprouvées selon la majorité des jurisconsultes.**

Le malikite al-Kharachi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Fait partie de ce qui est pur toute culture irriguée à l'aide de l'eau impure.** Il se peut qu'il entendait parler de culture en contact avec une impureté. On a vu plus haut qu'Ibn al-Qassim autorisait l'usage de l'eau impure dans l'irrigation ce qui indique que la culture irriguée reste propre car autrement, l'opération ne serait pas autorisée.» On en déduit le statut de l'irrigation d'une culture à l'aide d'un liquide impure.» Extrait de charh moukhtassar al-Khalil d'al-Kharachi (1/88).



Al-Imam an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit: **Il est permis de féconder un sol grâce à une substance impure.** Pour Imamoul Haramayn, personne ne s'y était opposé. Les propos d'as-Saydalani implique que la question est controversée. L'avis juste va dans le sens d'une **autorisation assortie d'une réprobation.** Extrait d'al-Madjmou' charh al-mouhadhdhab (4/ 448) .

Le deuxième avis interdit l'irrigation avec l'emploi d'eaux usées ainsi que l'utilisation d'engrais impurs. Cet avis juge les fruits ainsi obtenus impurs, selon les hanbalites. A ce propos, al-Bahouti - Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Est impur et interdit de consommation tout fruits obtenu grâce à l'irrigation faite avec un liquide impur et l'usage d'un engrais impur pour fertiliser un sol et le rendre plus apte à la culture.** C'est dans ce sens qu'Ibn Abbas (P.A.a) a dit: **Nous donnions les terres du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) en location à condition que les cultivateurs ne les fertilisent pas à l'aide d'excréments.** Cette condition n'aurait pas de sens , si son non respect ne devait entraîner l'interdiction de la consommation du produit. Les impuretés imprègnent profondément le sol et leur dissolution ne les purifie pas.

Si une culture ou une plante, déjà irriguée avec des eaux usées ou arrosée avec un engrais impur, est irriguée (une deuxième fois) avec une substance pure qui absorbe la source de la saleté, le produit devient pur et licite.» Extrait de Kashshaaf al-Quinaa (6/194).

Al-Mardawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Les cultures et fruits irrigués avec des eaux usées sont interdits de consommation.** Ils deviennent impurs selon la doctrine (hanbalite) adoptée par la majorité des condisciples.

Ibn Aquil dit: **Les produits ne sont ni impurs ni interdits de consommation. Les impuretés deviennent propres une fois transformées.** L'auteur de Tabsirah l'a affirmé d'une manière tranchée. Extrait d'al-Insaaf (10/368).

Nous avons déjà indiqué dans notre site notre choix de l'avis de la majorité des ulémas allant dans le sens de l'autorisation de l'usage de l'engrais obtenu d'excréments d'animaux et d'autres matières propres ou impropres mais effacées dans la régénération du sol et le développement des cultures.



Troisièmement, ce qui précède permet de savoir qu'il n'y a aucun inconvénient à utiliser du sang coagulé ou des engrais contenant des acides extraits d'un tel sang car le pire défaut de ces engrais serait le jugement les rendant impurs. Or, pour la majorité des ulémas, il est permis d'employer des engrais impurs pour fertiliser les sol.

Il convient de respecter les consignes sanitaires et les règlements prévus pour l'organisation du secteur afin de protéger les gens éviter contre toute nuisance.

A priori, on juge l'usage des dits engrais autorisé quand il est clair qu'ils sont passés par des traitements de transformation qui modifient leur composition chimique et impactent leur nature et les rendent propres.

Allah le sait mieux.